

WCC-2012-Rec-177-FR

Valorisation économique et élaboration de mécanismes financiers pour la rétribution des services environnementaux dans des zones d'extrême pauvreté

RECONNAISSANT qu'au Mexique et en Amérique latine, la déforestation et la dégradation des forêts continuent de progresser à un rythme vertigineux et que les mécanismes, directives et protocoles visant à ralentir cette tendance n'ont pas apporté de réponse ni eu les effets escomptés ;

SACHANT que l'infrastructure naturelle des écosystèmes marins et terrestres de notre planète continue de reculer, au même titre que la capacité de la Terre à fournir des services environnementaux essentiels au bien-être de l'humanité à court et moyen termes, et que les forêts continuent de disparaître faute de jouir d'une valeur et d'un rendement économique pour leur propriétaires et du fait que les services environnementaux ne sont pas rétribués ;

CONSCIENT de la crise du changement climatique, de la perte des écosystèmes et de la grande vague d'extinction massive d'espèces qui menacent la vie sur la planète et qui risquent de faire de l'holocène la période de l'histoire géologique de la Terre marquée par la sixième grande vague d'extinction massive d'espèces, raison pour laquelle les stratégies d'adaptation et de résilience ont un rôle fondamental à jouer pour la conservation et la gestion durable de la capacité biologique de la planète ;

TENANT COMPTE du fait qu'au Mexique, en milieu rural, les projets REDD (Réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts) et leurs exigences se sont révélés totalement inapplicables dans les conditions d'extrême pauvreté de la plupart des propriétaires de forêts (aussi bien privés que communautaires), et qu'il est par conséquent indispensable de les redéfinir en accord avec des protocoles locaux simplifiés au niveau infranational de façon à les adapter et à les concrétiser sur le terrain ;

RECONNAISSANT que les schémas de rémunération des services environnementaux appliqués par la Commission nationale des forêts (CONAFOR) du Mexique, qui prévoient des actions appropriées de surveillance et de suivi, ont inversé la tendance à la déforestation dans le réseau d'aires naturelles protégées telle que la Réserve de la biosphère Sierra Gorda, en protégeant la biodiversité et en luttant contre la pauvreté ;

CONSIDÉRANT que le bon sens et l'expérience du terrain doivent l'emporter sur des règlements compliqués et hors contexte au moment de la prise de décisions relatives à l'élaboration de mécanismes destinés à faire cesser efficacement la déforestation, assortis de protocoles de développement, de contrôle et de suivi simples et applicables à la situation réelle et de ressources arrivant réellement sur le terrain, au profit des propriétaires, en évitant que les cabinets de conseil et autres décideurs soient les seuls à en bénéficier ;

PRENANT pour référence des expériences locales déjà en place, à l'image de la Réserve de biosphère Sierra Gorda, où la diversification des sources de financement en faveur de l'octroi de rémunérations pour des services environnementaux liés à l'eau, à la biodiversité et au carbone est déjà une réalité grâce à un éventail de services et de produits environnementaux intégré depuis la base et sur un plan régional plutôt que vertical ;

SACHANT que le marché d'échange volontaire du carbone offre une large palette d'opportunités aux gouvernements, aux sociétés et aux particuliers pour compenser leurs émissions au moyen de projets liés aux forêts permettant d'atteindre les objectifs d'un projet REDD en évitant toute complication superflue tout en luttant contre la pauvreté, de sorte que la conservation de la biodiversité génère des opportunités de développement pour les communautés locales et qu'elles reçoivent une rémunération juste pour les services environnementaux fournis par leurs écosystèmes ; et

EXPRIMANT sa satisfaction pour l'intérêt et la détermination du Secrétariat de l'UICN à favoriser les synergies pour lutter contre la pauvreté et reconnaître les droits des communautés locales grâce à des incitations économiques tout en protégeant de manière efficace la biodiversité grâce au combat contre la déforestation et la dégradation des forêts ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

APPELLE le Gouvernement du Mexique à maintenir le versement des compensations de la part la CONAFOR afin de :

- a. renforcer le mécanisme, le champ d'application territorial et le financement actuel, de façon à assurer sa pérennité dans l'intérêt de la sécurité nationale que représente la défense du patrimoine naturel du Mexique ;
- b. favoriser l'élaboration de protocoles locaux dans l'ensemble des États du Mexique, notamment de règles viables en situation réelle, capables de stimuler des sources et des modes alternatifs de financement, ce qui favorisera une prise de conscience sociale en encourageant tous les moyens de réduction de l'empreinte carbone tout en faisant également appel à la responsabilité sociale et des entreprises, de façon à déclencher avec créativité et au moyen de protocoles locaux des schémas de conservation liés à d'autres services environnementaux qui permettent aux propriétaires de bénéficier des ressources financières octroyées en échange de mesures de gestion de la conservation garantissant la pérennité des services rendus ;
- c. déclencher les mécanismes nécessaires à une valorisation économique appropriée de l'infrastructure naturelle et de ses services écosystémiques, en monnayant la capacité biologique locale et en générant des produits et des services ; et
- d. favoriser par tous les moyens la sensibilisation massive à l'urgence climatique de façon à inciter à la réduction de l'empreinte écologique à tous les niveaux et à permettre une prise de conscience de la coresponsabilité dans la préservation du capital naturel.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.